

## NOTE D'INFORMATION

Objet : Election du représentant du collège Médecins du Travail du Secteur Sud à la Commission Médico-Technique (CMT)

Dans le cadre du départ du représentant du collège Médecins du Travail du Secteur Sud à la CMT et conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à la CMT, nous vous informons que la Direction du SIST Ouest Normandie va procéder à l'élection du représentant de la Commission Médico-Technique pour le collège des Médecins du Travail pour le Secteur Sud.

Le collège représenté est le suivant :

- Les Médecins du Travail

Le nombre de membres à élire (titulaire et suppléant) a été défini conformément à l'article D4622-29 du Code du Travail.

L'élection du représentant sera effectuée par un vote par correspondance.

Le calendrier des élections est le suivant :

- Envoi de l'appel à candidatures : 10 juin 2024
- Clôture de l'appel à candidature : 22 juin 2024
- Affichage des candidats : 02 septembre 2024
- Envoi du matériel de vote : 05 septembre 2024
- 1<sup>er</sup> et unique tour des élections : 26 septembre 2024
- Proclamation et affichage des résultats : 26 septembre 2024

Information complémentaire : La prochaine réunion de CMT est prévue le 10 octobre 2024 le matin à Saint-Lô.

**Pierrick MARTIN**  
Directeur Général

